

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4101-AIPRC**Objectif de la formation :**

Les personnes intervenant à proximité des réseaux aériens ou enterrés lors de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Cette autorisation, donné par un employeur, doit entres autres s'appuyer sur une attestation de compétences délivrée après un examen encadré par l'État, et datant de moins de 5 ans. Il se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et évalue les connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

L'objectif de la formation est de préparer à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT défini par l'arrêté du 22/12/2015.

Public concerné :

Tous les intervenants en préparation et/ou à l'exécution de travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés

Prérequis :

- Lire, parler et comprendre le français
 - Etre âgé de plus de 18 ans
 - Pièce d'identité obligatoire
 - Avoir à sa disposition et être capable d'utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone pour passer l'examen*
- * Une connexion internet est nécessaire

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum
- Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite
- Dates des sessions : nous consulter

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation DT/DICT
- Identifier les différents réseaux et les risques associés
- Adapter les méthodes de travail aux risques identifiés
- Réagir en cas de dommage aux réseaux
- Réussir l'examen encadré par l'état

Moyens et supports pédagogiques

- Vidéos
- Cas pratiques en photos

Démarche et modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle
- Echanges entre stagiaires

Programme de la formation :

- La réforme anti-endommagement des réseaux
- Les réseaux, leur technologie et les risques associés



AIPR / Formation et examen Concepteur
Formation intervention à proximité de réseaux aériens ou enterrés

Concepteur

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 4101-AIPRC

- La procédure DT/DICT
- Les marchés et les Clauses Techniques et Financières (CTF)
- Les Investigations Complémentaires (IC)
- La prévention et la sécurisation des chantiers
- Les techniques de travaux recommandées
- La règle des 4A
- La procédure ATU

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay, 69210 Lentilly
Possibilité de réaliser en intra-entreprise

Modalités d'évaluation et de suivi :

- QCM préparatoire à l'examen à chaque fin de séquence
- Centre d'examen n° 1953 :
 - Examen final encadré par l'état sous forme de QCM sur une plateforme officielle

Documents délivrés après la formation

Délivrance d'une attestation de compétences (ou attestation d'échec), conformément au modèle de l'arrêté du 22 décembre 2015
Certificat de réalisation

Recyclage

Durée de validité de l'AIPR limitée à 5 ans

Formateurs :

- Expert en règlementation anti-endommagement
- Certifié AIPR Concepteur